



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

**St JULIEN
DE VOUVANTES**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Loire-Atlantique

Approbation au compte rendu de la réunion du 2 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, réuni le 20 janvier 2020 sous la présidence de Monsieur Serge HEAS, Maire.

AMENAGEMENT ENTREES DE BOURG – PLATEAUX RECTIFIES « rue Rolieu »

Une rencontre a eu lieu le mercredi 10 janvier 2020 en présence de Mr LEQUEUX bureau d'étude, Mr LANE Bureau JCLMO, Mr HEAS Le Maire, Mr CROSSOUARD Adjoint délégué Voirie, Mr CHEVALIER Conseiller délégué, Mr NAUDIN Conseiller municipal, Mr GERARD Entreprise HERVE et Mr MENARD Département de Loire Atlantique pour inspecter les trois plateaux réalisés « Rue Rolieu ».

Il en résulte que les deux plateaux entrants à l'entrée du bourg (en venant de Châteaubriant) seront corrigés. Seul celui situé devant la Mairie ne sera pas rectifié. Ces opérations seront réalisées semaines 7 et 8.

AMENAGEMENT SECURITE « Au-delà l'eau – route de Soudan »

L'implantation des plateaux a été réalisée le 13 janvier 2020 pour l'aménagement sécurité prévu au niveau des secteurs « Au-delà l'eau – route de soudan ».

- Un plateau « rue de l'Abbé Hervouet » (voirie difficile) d'une longueur d'environ 23 mètres (devant le cimetière communal vers Angers),
- Un plateau « rue Au-delà l'eau » (devant maison MASSON) qui permettra de capter l'eau – longueur de 4 mètres,
- Un plateau « rue des moulins » (après Maison CHARTRAIN vers Juigné les Moutiers) - longueur de 12 mètres,
- Un plateau « rue de la Forêt » (après Maison LEPEINTRE vers Soudan) - longueur de 12 mètres.

Ces travaux sont programmés semaines 7 (avec alternat) et 8 (avec déviation) en même temps que la reprise des plateaux « rue Rolieu »

RECENSEMENT 2020 - INDEMNITES

Une dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement s'élevant à 1721 euros sera versée à la collectivité (contre 1971 € en 2015).

Les agents recenseurs nommés sont rémunérés par la commune.

En complément de la délibération prise le 7 octobre 2019, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De partager cette dotation entre les deux agents de manière égalitaire soit 860.50 € chacun,
- D'attribuer un forfait de 150 € à chaque agent recenseur pour les indemniser des 2 demies-journées de formation et les frais kilométriques lors des tournées en campagne.

Montant inscrit au BP 2020.

CENTRE DE GESTION – CLASSEMENT ET REORGANISATIONS DES ARCHIVES COMMUNALES

Placées sous la responsabilité du maire, la gestion et la conservation des documents et données de la collectivité répondent à une réglementation rigoureuse visant à assurer les droits de la commune, des citoyens mais également à sauvegarder la mémoire écrite de la collectivité.

Aucun archivage n'a été réalisé à ce jour au sein de la mairie.

C'est pourquoi, le centre de gestion de Loire Atlantique a été sollicité pour évaluer le temps nécessaire et de chiffrer la somme nécessaire pour réaliser cette mission.

Mr le maire rappelle que le fonds communal n'a bénéficié d'aucun tri depuis sa constitution, et il s'avère aujourd'hui volumineux et désorganisé. Ces documents se trouvent alors menacés par le risque de mélange, dispersion et donc perte d'informations.

Après discussion et compte tenu des éléments présentés, le conseil :

- Décide de confier cette mission au Centre de Gestion de Loire Atlantique ;
- De réaliser cette interventions sur deux exercices (2020 et 2021) afin d'étaler la dépense conséquente estimée à 17 640 € (avec une aide financière possible évaluée à 3 528 € - 20 % de la dépense) ;
- D'inscrire au BP 2020 la somme de 9 000 € et le solde au BP 2021.

Fait à St Julien de Vouvantes, le 27 janvier 2020

Le Maire,
Serge HEAS

